



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Évry-Courcouronnes, le 28/02/2022

Levée de la restriction totale de l'usage de l'eau potable sur les communes de Gironville-sur-Essonne, Buno-Bonnevaux et Prunay-sur-Essonne

Suite à la constatation dans la soirée du 27 février 2022 d'une effraction au sein du réservoir d'eau potable de Danjouen, le préfet de l'Essonne avait pris par mesure de précaution un arrêté interdisant l'utilisation de l'eau potable sur les communes de Gironville-sur-Essonne, Buno-Bonnevaux et Prunay-sur-Essonne, alimentées par ce réservoir.

Des analyses avaient alors été demandées par L'Agence régionale de santé. Les résultats négatifs de ces dernières attestent de l'absence d'une éventuelle source de pollution ou de contamination de l'eau, qui ne présente donc aucun risque pour la santé des consommateurs.

L'arrêté de restriction est par conséquent abrogé.

**Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle
Préfecture de l'Essonne**

Tel : 01 69 91 90 54 – 01 69 91 90 37
Mél : pref-communication@essonne.gouv.fr

Boulevard de France
91010 Évry-Courcouronnes